

Le cauchemar de l'intolérance aux champs électromagnétiques



[Source : Nexus]

Le 16 juin 2023 en Bretagne, plusieurs associations se réunissaient pour organiser une rencontre sur le thème de la nocivité des ondes : les ondes 5G, les ondes Wifi, les ondes dégagées par les téléphones portables, par les compteurs Linky. Depuis de nombreuses années, des associations tentent d'alerter, souvent en vain, les autorités sanitaires et politiques sur les dangers des ondes pour le vivant. Si l'on trouve de nombreux ouvrages sur ce thème, c'est en raison des témoignages de personnes se multipliant partout dans l'Hexagone et à l'étranger.

◆ Intolérance aux champs électromagnétiques

5 % de la population française ! C'est un chiffre officiel. Il provient de l'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire. Selon elle, environ 3,3 millions de personnes **souffriraient** en France d'électrohypersensibilité. Cette donnée serait cependant bien en dessous de la réalité. L'Anses précise en effet que ce chiffre ne tient compte que des personnes qui ont réellement effectué des **démarches publiques** aux fins de faire reconnaître leur intolérance aux champs électromagnétiques.

◆ Danièle Bovin vit dans un mobil-home

En 2007, cette sexagénaire travaille pour une association lorsqu'elle est contrainte d'abandonner son emploi. La Wifi présente partout dans les locaux lui occasionne des indispositions : tachycardie, migraines, douleurs musculaires, insomnies... Pour survivre, elle n'a pas d'autre solution que de quitter la ville et de se réfugier en pleine forêt. Si elle est parvenue à convaincre un agriculteur de lui vendre un terrain pour y installer une caravane puis un mobil-home, elle est poursuivie devant le tribunal correctionnel de Lorient, par le maire de la commune de Lanvégen, dans le Morbihan. Le nouveau PLU – plan local d'urbanisme – lui interdit en principe d'installer un logement, même s'il est mobile. Pourtant, le handicap de Danièle Bovin est reconnu par les médecins, par la Sécurité sociale, ainsi que par le service de pathologies environnementales professionnelles. Par ailleurs, la loi Dalloz précise qu'un logement devrait être fourni aux personnes électrohypersensibles.

◆ Marion, 31 ans : « *C'était l'enfer sur terre* »

Au cours de l'interview qu'elle accorde à *Nexus*, Marion, qui vit en Bretagne, affirme que lorsqu'elle avait 15 ans, elle dormait avec le téléphone portable sous l'oreiller à l'internat. « *Il ne fallait pas faire de bruit avec le réveil... si j'avais su ! Aujourd'hui, je me dis, c'est complètement aberrant ! On l'a toutes fait dans notre chambre !* » La jeune femme de 31 ans a dû elle aussi quitter son travail et la maison dans laquelle elle habitait afin de fuir les ondes... Elle vit actuellement dans un logement... sans électricité.

□ **Voir notre reportage réalisé par Armel Joubert Des Ouches :**

□ **Vidéo également disponible sur Odysee**

□ ***Lire notre dossier sur la dépendance aux téléphones dans notre n° 147 (juillet-août 2023)***